

Réunion des formateurs du 15/3/2022

Cette réunion a eu lieu à la Mairie du 7ème avec 11 participants.

Yves a fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale de Ramage du 1^{er} mars 2022.

Il a rappelé :

- la composition du Conseil d'administration avec 17 membres élus à l'unanimité Jean-Pierre GAY, Anny GUYON , Michel RAMUS, Jean-Pierre LE LOC'H, Genevieve BROUARD-DUVAL, Yves HUSSENOT, Elysa LEMAIRE, Jacques ROUGEOT, Philippe FAGOT, Marianne JOUBARD, Jacky SAVIGNAC, Colette LATOUR, Joseph ALBERT, Alain THIERY, Elisabeth BRAY, Béatrice FLAMMANG\Catherine COULOMB\
- l'élection du Président Yves Hussenot à l'unanimité
- la composition du Bureau avec Jean-Pierre Le Loc'h, trésorier, Genevieve Brouard-Duval, Secrétaire Générale et la création d'un nouveau poste de Vice-Président avec Jean- Pierre Gay. Ceux-ci ont été élus à l'unanimité.

Il a ensuite indiqué que le procès-verbal de l'Assemblée, le rapport financier, le rapport moral de 2022 seraient mis en ligne sur le site ramagesenior.com

Par ailleurs, Yves a demandé à Anny de faire le point sur le projet d'Atelier dans les locaux de l'Association «Mains Agiles» 18 bis rue des 4 frères Peignot dans le 15ème arrondissement de Paris.

Anny a rendu compte des visites des 2 février et surtout de la dernière du 3 mars avec Eunice Gomez, directrice, Gilda Napoli, Présidente pour Mains Agiles et Yves, Bruno, Michel, Genevieve, François pour Ramage.

- Les locaux sont clairs attractifs, ils peuvent accueillir entre 12 et 15 personnes et disposent du matériel nécessaire pour fonctionner.
- Déjà 8 personnes de Mains agiles se sont portées candidates. D'autres des Ateliers Bausset ou Miollis sont intéressées
- Après échanges, il a été convenu que le 1er atelier pouvait débuter le **17 mars de 14H à 17H** avec pour formateurs Yves, Bruno, Michel, Anny et peut-être François.
- La cotisation à titre exceptionnel sera fixée à 20 € pour 2022, compte tenu de la date de départ mi-mars de l'Atelier et des vacances d'été de Ramage.
En septembre 2022 la cotisation pour 2023 sera à nouveau fixée à 40 €
- Une participation de 50 € par mois sera demandée à Ramage pour les frais de fonctionnement (box internet, électricité, chauffage, eau etc).
- Un projet de convention entre les 2 Associations a été élaboré et devra être signé après accord de celles-ci.
Anny donne lecture du projet.
Après échanges, il est décidé de rajouter comme l'indique « Mains Agiles » que Ramage « est régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de Paris ».
Ce projet, avec la rectification, est adopté à l'unanimité.
- Pour la 1ère séance , il faut prévoir des bulletins d'adhésion, les cables électriques etc.
- Comme pour les autres ateliers le pass vaccinal sera demandé.

Les dates de vacances de printemps des ateliers seront indiquées sur le site

Pour la prochaine séance Bruno présentera une note technique sur Audacity.

Fin de la réunion à 11H15.